

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 62 (1982)
Heft: 4

Rubrik: Flash sur les entreprises franco-suisses

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FLASH SUR LES ENTREPRISES FRANCO-SUISSES

L'entreprise de conserves Hero, à Lenzbourg, a décidé de concentrer ses activités de production en Suisse et a cédé en novembre 1982 sa **filiale française sise à Lyon** à un groupe alimentaire français, contrôlé par le holding Soparind, à Paris.

En Suisse, la réorganisation de la production s'effectuera en deux étapes : en 1983, la production des mets préparés sera concentrée dans l'usine de Lenzbourg et l'ensemble de la fabrication des légumes sera intégrée dans l'usine de Frauenfeld en 1984. Dans les installations de Saint-Gall seront essentiellement fabriqués les produits à base de tomates.

En France, la Société Lenzbourg, qui fabriquait à Lyon essentiellement des **confitures**, sera intégrée dans un Goulement d'Intérêt Économique (G.I.E.), comprenant un autre grand de la confiture, Lerebourg, établi à Nancy. Avec cette opération, la **famille Bongrain**, qui est le principal actionnaire du holding Soparind, devient de fait le numéro deux de l'industrie de la confiture en France, avec près de 14 % du marché (29 % des marques industrielles), derrière le groupe Andros (Bonne Maman), qui détient environ le quart du marché des confitures.

l'an prochain 5 % du marché de la détection de gaz. En aviation, elle détient 100 % du marché de l'Airbus et a des espoirs pour Boeing.

Les **Grands Magasins Manor**, liés au **Groupe Maus-Nordmann**, ont fêté eux, cette année, le 30^e anniversaire de leur premier commerce en Suisse romande, la **Placette**. Le groupe Manor, dont le siège est à Bâle, compte aujourd'hui 67 magasins dans toute la Suisse, avec 9 000 collaborateurs. Son chiffre d'affaires annuel dépasse 1,2 milliard de francs suisses.

En France, **Le Printemps**, qui fait aussi partie du Groupe Maus-Nordmann, vient de racheter par l'intermédiaire de la chaîne Armand-Thiery-Sigrand, les magasins Henri Thiery, qui appartenaient jusqu'à présent au groupe Bidermann, créant ainsi un grand groupe de distribution de vêtements masculins, qui « pèsera », si l'on ajoute Brummel à Henri Thiery et Armand-Thiéry, quelque 250 millions de francs suisses de chiffre d'affaires, avec plus de 60 points de vente en France.

Le groupe genevois **Lacoray** reprendra, à partir du 1^{er} janvier 1983, les activités de la filiale zurichoise de la société française **Moulinex**. Aux termes de l'accord conclu, la **distribution des produits Moulinex sur le territoire suisse** est confiée à Lacoray SA dans le but de renforcer la pénétration de la marque en Suisse. Lacoray créera à cet effet sa propre division à Dübendorf.

Le holding Jacobs, membre du **groupe suisse Interfood** (Suchard et Tobler) vient de recevoir l'autorisation du gouvernement français, en vue d'acheter les deux tiers du capital-actions de l'entreprise de torréfaction **Café Grand-Mère SA**. Grâce à cette acquisition, Interfood devient le **numéro un de la torréfaction sur le marché français**.

Le groupe germano-suisse Jacobs, qui vient de fusionner avec Interfood, est très actif sur le marché français de la torréfaction. Il possède la première entreprise du secteur, les **Cafés Jacques Vabre SA**. En se portant acquéreur des Cafés Grand-Mère SA, Jacobs fortifie

une position importante sur un marché très concurrentiel mais aux excellents résultats. Le principal concurrent de Jacobs est désormais le groupe franco-américain **Maison du Café SA**, le numéro 2 de la branche.

Le holding Jacobs ne possède en revanche aucune participation dans le secteur le plus proche de la torréfaction, celui du café soluble, où se trouve en force le groupe Nestlé.

Le groupe suisse **Nova-Park**, dont le capital est actuellement détenu par des Suisses et des Arabes, vient de racheter l'hôtel Sheraton à Paris, qui s'appellera désormais le « Montparnasse Park Hôtel ». Cet établissement de 25 étages et de 980 lits subira ces prochaines années diverses modifications destinées à l'adapter au style des hôtels de la chaîne Nova-Park.

La société **Lactina Suisse**, dont l'activité se situe dans le secteur agro-alimentaire, vient de céder 50 % du capital-actions de sa filiale française (Lactina, à Strasbourg) à l'**Union des coopératives laitières Est-Lait**. Des accords financiers et techniques ont été conclus, portant sur l'échange de technologie et de know how, et sur l'amélioration du service aux sociétés d'agriculture et du conseil technique aux éleveurs.

Enfin, nous rappelons qu'au terme de négociations longues et intenses, **Brown Boveri (BBC)** et **Alsthom-Atlantique**, filiale du groupe français nationalisé **Compagnie Générale d'Électricité (CGE)**, ont finalement réussi à s'entendre. L'accord conclu prévoit principalement la cession à Alsthom-Atlantique du paquet d'actions détenues par BBC au sein de la **Compagnie Electro-Mécanique (CEM)**. D'autre part, les activités dans le secteur des petits moteurs électriques, avec les usines de Lyon et de Décines, ainsi que la vente des produits BBC en France seront reprises par une nouvelle société BBC en voie de création.

Le Gouvernement français n'a toutefois, au moment où nous mettons sous presse, pas encore ratifié cet accord.

Nous y reviendrons.